

CSE DDR GSO : ÉDITO DE VOS ÉLUS

**UN COÛT EXORBITANT POUR UN BÉNÉFICE MINIME...
...LE GRAND BLUFF D'AVEA CONTINUE !**



UN NOUVEAU CONTEXTE ISSU DE L'ÉVOLUTION DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

L'AVEA, c'est l'association postale historique qui, depuis 2001, gère les colonies de vacances pour nos enfants. Avec l'avènement des 32 Comités Sociaux et Économiques d'Établissements (CSE-E) du Groupe La Poste, les règles du jeu changent : **chaque CSE-E doit désormais gérer de manière autonome son budget d'activités sociales et culturelles (ASC)**, calculé en fonction du nombre de postiers qu'il regroupe.

Pour le CSE-E de la Direction Déléguée du Réseau Grand Sud-Ouest (DDR GSO), branche Grand Public et Numérique (BGPN), cela représente près de **6 700 postiers et un budget estimé à 2,9 millions d'euros en 2026**.

La logique aurait voulu une transition fluide entre l'ancien et le nouveau système... mais nous assistons à **une véritable opération « Sauver le soldat AVEA »**, orchestrée par certaines centrales syndicales nationales, **loin des réalités de terrain et des intérêts des postiers de notre CSE-E**. Leur objectif : pérenniser AVEA en ponctionnant les budgets de chacun des 32 CSE-E.

UNE FISCALITÉ LOCALE PROPREMENT INDÉCENTE

**L'AVEA réclame 17,5 % du budget ASC 2026 de la DDR GSO, soit plus de 500 000 € !
Un demi-million d'euros pour un service... qui ne profite qu'à une infime minorité d'enfants.**

Sur 100 € de budget social, 17,50 € partiraient donc directement dans les caisses d'AVEA, **sans que nous sachions combien d'enfants de notre périmètre partent effectivement en colonie avec eux ?** Pour mémoire, en 2024, seuls 6 894 enfants de postiers en France ont bénéficié d'AVEA, soit **à peine plus de 2 % des familles**.



Et à ce prix-là, le reste à charge reste très élevé pour les familles.

Pire encore : la Direction a confirmé l'absence de mécanisme de réversion au CSE-E si les 500 000 € ne sont pas intégralement utilisés... No comment !

Résultat : de plus en plus de postiers se tournent vers des solutions extérieures à l'entreprise, souvent moins chères, plus flexibles et plus attractives.

UNE ALTERNATIVE ÉCONOMIQUE ÉCARTÉE

Vos élus CFE-CGC ont démontré l'inefficacité du système actuel en proposant une alternative concrète : l'offre « Vacances pour Tous », qui permettrait de faire partir 315 enfants au départ de Bordeaux et Toulouse, avec 800 € de subvention par enfant et un reste à charge réduit. Cela représenterait une économie de plus de 250 000 € pour notre CSE-E !

Avec les 500 000 € alloués à l'AVEA, plus de 620 enfants pourraient bénéficier de séjours, soit plus de 10 % des enfants de postiers de la DDR GSO, cinq fois plus que le bilan national d'AVEA !

UNE DÉCISION CONTESTABLE

Malgré l'évidence de cette alternative, **une majorité d'élus a validé la rétrocession à AVEA** lors du dernier CSE-E de la DDR GSO.

Le vote :

- **23 POUR**
- **8 CONTRE (dont l'ensemble des 7 élus CFE-CGC)**
- **1 ABSTENTION**

Vous aurez compris où se situent les votes de la CFDT, FO, CGT et SUD, majoritaires au sein du CSE-E...

Cette décision va à l'encontre d'une logique implacable : agir dans l'intérêt de TOUS les postiers de notre CSEE, cadres comme non-cadres, et non pour maintenir artificiellement en vie une association nationale à la légitimité vacillante.

Nous ne sommes pas seuls à dénoncer ces dérives. **La Cour des comptes elle-même a pointé la gestion abracadabrantesque d'AVEA :** un budget dantesque pour un nombre de bénéficiaires dérisoire.

Une gabegie financière alimentée par une démagogie sans limite...

À VOUS D'EXIGER MIEUX POUR 2027 !

L'AVEA propose des colonies, certes. Mais à des prix qui excluent la majorité des familles.

Avec plus de 500 000 € transférés, **nous exigeons en 2026 des colonies premium, accessibles à tous, et bien moins chères en 2027 !**

Chers collègues, avec un tel budget affecté aux colonies, **n'hésitez pas à demander des séjours haut de gamme, tout compris.** À ce tarif, ce ne peuvent être que des séjours exceptionnels à travers l'Europe qui attendent les enfants de la DDR GSO.



Pour celles et ceux qui, comme nous, restent sceptiques, comptez sur la CFE-CGC pour demander un suivi rigoureux en CSE-E :

- Combien d'enfants de notre périmètre partiront réellement ?
- Quelles seront les destinations promises ?
- Comment sera utilisé votre argent ?

EXIGEZ UNE ÉTUDE DE MARCHÉ POUR 2027

En 2026, le débat reviendra pour le budget 2027.

Exigez de vos élus une étude comparative sérieuse sur les colonies de vacances !

Vos élus CFE-CGC, un syndicat responsable, à l'écoute de toutes et tous, ont bien compris vos attentes : des prestations ASC plus individuelles, plus utiles, plus accessibles à TOUS, et un véritable gain de pouvoir d'achat, surtout après des NAO particulièrement décevantes.

C'est ce que nous avons défendu pendant la campagne, et que nous continuerons à défendre. Contrairement à d'autres... qui semblent avoir retourné leur veste. On n'obtient pas des résultats différents sans changer les causes. Et ne rien changer, c'est garantir de reproduire les mêmes erreurs.

À bon entendeur.



BULLETIN D'ADHESION 2025

Compléter le Bulletin d'Adhésion, l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB.

Mme M Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Adresse perso : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Email perso : _____ @ _____ Tél Portable : _____
Identifiant RH : _____ Fonctionnaire Salarié
Poste actuel : _____ Niveau de fonction : _____ Code régates : _____
Adresse pro : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Email pro : _____ @ _____ Tél portable pro : _____
Nom du CSE : _____
Représentant CFE-CGC : _____



Traitement des données personnelles: Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé par le responsable du traitement et seront conservées durant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à 3 ans après la fin de votre adhésion.

En adhérant à la CFE-CGC Groupe La Poste, j'accepte que les informations recueillies soient conservées dans ce fichier informatisé.

Je reconnais être informé(e) et avoir pris connaissance de la politique générale de confidentialité et de protection des données personnelles.

Je refuse que la CFE-CGC Groupe La Poste utilise mes données personnelles pour m'adresser ses informations syndicales.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, et à la loi «Informatique et Libertés» modifiée en juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à la CFE-CGC Groupe La Poste, 90 Rue Lafayette, 75009 Paris, ou cgclaposte@gmail.com, avec une copie de votre pièce d'identité.

J'adhère à la CFE-CGC Groupe La Poste

Date : _____ Signature : _____

Montant cotisation 2025 (Tarif trimestriel)

Le premier trimestre d'adhésion sera prélevé au prorata temporis.

	Groupe A	58€	<input type="checkbox"/>
III.1	31€	Groupe B/C	61€ <input type="checkbox"/>
III.2 / III.3	40€	Retraités	15€ <input type="checkbox"/>

NEW

Vous bénéficiez de 66% de crédit d'impôt sur le montant annuel de votre cotisation
A compter du 01 avril, réduction de 50% sur les cotisations 2025 pour toute nouvelle adhésion.

La présente autorisation est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier au créancier dans un délai de 30 jours minimum avant la date de prélèvement, tout trimestre entamé restant dû.

<p>CRÉANCIER</p> <p>IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS) FR 66ZZZ504774</p> <p>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <p>CGC LA POSTE 90 Rue La Fayette 75009 PARIS</p>	<p>DÉBITEUR</p> <p>NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR</p> <p>ADRESSE (N° ET RUE) : _____</p> <p>CP : _____ VILLE : _____</p> <p>PAYS : _____</p>
<p>COMPTE À DÉBITER</p> <p>N° DE COMPTE IBAN _____</p> <p>CODE BIC _____</p> <p>Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</p>	<p>DATE : _____</p> <p>SIGNATURE : _____</p> <p>[NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE]</p>